Le groupe d'études de la région lausannoise présente, après deux ans, le fruit de ses recherches

Autor(en): **Jeanneret, Paul**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **38 (1966)**

Heft 12

PDF erstellt am: **05.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-126127

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Le Groupe d'études de la région lausannoise présente, après deux ans, le fruit de ses recherches

par Paul Jeanneret

Le 12 octobre, à l'aula de l'Epul, au cours d'une conférence d'information, présidée par M. J.-P. Vouga, chef du Service cantonal de l'urbanisme, le Groupe d'études de la région lausannoise a rendu compte de ses travaux et a présenté un volumineux rapport de quelque 180 pages, où se trouvent consignés tous les éléments de l'enquête qu'il a menée à chef en l'espace de deux ans.

Après un exposé introductif de M. Vouga, les trois membres de l'équipe du «GERL», MM. J. Barbier, géographe, P. Conne, sociologue, et L. Veuve, architecte, sont venus à tour de rôle exposer les divers aspects de l'étude qu'ils ont accomplie et qui représente un travail considérable. On sera peut-être étonné de voir que le rapport, qui vient de sortir de presse, n'offre pas en pâture à ses lecteurs des plans et maquettes concernant l'avenir de la région lausannoise. Ainsi, le rôle de l'architecte paraît plutôt modeste. Il faut comprendre que cette étude porte avant tout sur les problèmes démographiques et socio-économiques de la région. Elle constitue donc la base d'une autre étude, qui doit suivre, et qui devra proposer un certain nombre de solutions de caractère urbanistique. Selon les paroles mêmes de M. Vouga, elle contient les données, qui permettront à l'autorité, à quelque niveau qu'elle se situe, de prendre demain ses décisions non plus sous la pression d'événements souvent accidentels ou locaux, mais sur la base de réalités profondes et permanentes, dans une optique large, et à longue échéance. Grâce à sa composition pluridisciplinaire – la seule permettant d'accomplir avec succès un travail de ce genre – l'équipe du «GERL» a réussi à conduire un nombre d'opérations peu communes et à recueillir une somme de renseignements énorme. En un mot, elle a accompli là une analyse, dont il n'existe guère d'autre exemple.

Une base pour l'aménagement du territoire

Les renseignements de tous ordres que les trois chercheurs nous fournissent sont du plus haut intérêt. Ils doivent amener les vingt-quatre communes comprises dans le triangle Lutry–Cheseaux–Tolochenaz à en tirer de précieuses leçons et surtout à penser qu'elles sont solidaires. On ne voit pas très bien, après cela, laquelle d'entre elles pourrait encore s'aviser qu'elle va préparer son avenir à sa guise, sans plus se soucier de celles qui la côtoient. Et la plus grande du groupe, celle de Lausanne, est peut-être bien la plus consciente de cette interdépendance, elle qui se trouve limitée, son territoire étant devenu trop étroit, par les multiples frontières des communes suburbaines, dont elle voudrait certainement s'attirer les bonnes grâces. C'est là du reste ce que le syndic lausannois, M. G.-A. Chevallaz, est venu affirmer fortement au cours de cette rencontre, en insistant sur le fait que l'on ne peut plus désormais faire un seul pas en avant sans mettre sur pied une association de communes, avec une sorte de parlement intercommunal (selon le modèle réalisé par le Service d'épuration des eaux de la Riviera vaudoise). Le porte-parole de la commune de Lausanne a cherché également à rassurer les représentants des communes de la région lausannoise, présents à l'aula de l'Epul, en déclarant que l'intention de la capitale n'était nullement d'absorber les autres communes, mais au contraire de les conserver dans leur diversité et leurs caractères propres.

Quel sera le rôle de l'Etat dans cette affaire? Ayant provoqué ce contact entre les communes intéressées, l'Etat estime n'avoir plus à intervenir autrement que pour ratifier, comme le veut la législation, les plans qui naîtront d'un travail harmonieux effectué à l'échelon communal. Il veut du reste demeurer l'arbitre chargé de veiller à l'équilibre du pays tout entier. Toutefois, la tâche qu'il assume, en préparant le plan directeur cantonal, ne pourra que se trouver grandement facilitée lorsque les communes auront elles-mêmes, sur les bases de cette étude, entrepris l'étude de leur plan directeur commun.

Ainsi, c'est vers une nouvelle étape que l'on s'oriente, étape qui devra être précisément celle de l'élaboration de ce plan directeur de la région lausannoise, que tous les édiles conscients de l'importance de leur tâche, appellent depuis longtemps de leurs vœux. Ce ne sera peut-être pas très facile, si l'on en juge par les craintes qu'éprouvent, à l'égard de la capitale, bon nombre des communes suburbaines, qui tiennent à garder leur autonomie totale, alors qu'il n'est plus possible, actuellement, de faire quoi que ce soit en matière d'aménagement du territoire, à l'échelle communale seulement. Ces craintes, l'un des syndics présents, M. Perey, de Crissier, les a exprimées non sans verdeur, tout en saluant par ailleurs l'énorme travail que le «GERL» a accompli pour la préparation d'une œuvre coordonnée sur le plan de la région.

Au point de vue politique, on peut s'attendre à quelques heurts, mais on doit compter aussi que le bon sens triomphera. On ne saurait en effet concevoir que l'expansion de la région lausannoise se poursuive, comme elle a

commencé, à la manière d'une «tache d'huile», sans ordre ni méthode, ce qui s'accompagne naturellement d'un gaspillage regrettable du terrain disponible, de ce terrain qui s'amenuise de jour en jour. Il faudra donc ordonner tout cela, le coordonner selon des principes rationnels, en créant s'il le faut des axes nouveaux de circulation et en établissant un plan directeur qui tienne compte des besoins présents et surtout à venir de la région lausannoise.

Aujourd'hui: 220 000 habitants
Dans vingt-cinq ans: 345 000 habitants

L'un des éléments de base du plan à mettre sur pied est l'accroissement démographique, avec les besoins qu'il fait naître. Le «GERL» a analysé ce phénomène. Si les vingt-quatre communes de la région lausannoise comptent à présent 220 000 habitants, il estime qu'on en peut prévoir 45 000 de plus les dix prochaines années, et 80 000 les quinze années suivantes. On arriverait ainsi, pour 1990, au chiffre de 345 000 habitants. Ce ne sont pas là des prédictions, mais des prévisions raisonnées. Et ces chiffres, bien sûr, n'ont rien d'absolu. Ils déterminent un ordre de grandeur, simplement. En tout cas, un tel accroissement est parfaitement vraisemblable.

Il en résulte, cela va sans dire, une somme de besoins énormes, que les trois enquêteurs se sont efforcés de déterminer. Quels seront-ils? Les quelques indications suivantes permettront de se faire une idée relativement précise de tout ce que la région lausannoise devra comprendre – et construire – pour faire place à ces 125 000 habitants nouveaux, qui seront un peu plus tard 250 000 peut-être... pour autant que l'on puisse envisager un avenir plus lointain. Mais il nous paraît à ce propos que l'équipe du «GERL» a bien fait de s'en tenir à des perspectives relativement prochaines. Prévoir vingt-cinq ans à l'avance, ce n'est déjà pas mal après tout.

Cela dit, venons-en à cette analyse des besoins, que les auteurs du rapport ont eux-mêmes résumés comme suit:

Prévision des besoins

Connaissant la situation actuelle, il a été possible d'estimer, en se fondant sur les précisions de populations, les besoins nouveaux auxquels il faudra faire face au cours des dix ou vingt-cinq prochaines années. Dans l'impossibilité de donner ici l'ensemble de ces chiffres, nous nous limiterons, dans cet exposé, à la récapitulation des principaux secteurs.

Surfaces nécessaires pour l'habitation

Les besoins futurs peuvent être estimés, au minimum, à 500 ha. nouveaux avant 1975 et à 2000 ha. avant 1990. La «consommation d'espace» dépendra cependant étroitement du style d'urbanisation. La dispersion pourrait entraîner des besoins beaucoup plus élevés (2000 ha. avant 1975, 4000 à 5000 jusqu'à 1990). Il n'en reste pas moins qu'il existe, à l'heure actuelle, une évidente disproportion entre les besoins et l'étendue des zones constructibles.

Zones industrielles

Un minimum de 200 ha. de zones industrielles nouvelles seront occupés avant 1975. Compte tenu des densités de travailleurs par ha. très variables selon les industries, et qui déterminent les prix maximum consentis, il est probable qu'on assistera au déplacement vers la périphérie (hors des limites de la région) d'une partie des activités industrielles. Le «desserrement» déjà observé jusqu'ici se poursuivra presque certainement, et les déplacements seront de plus en plus longs.

Activités tertiaires

On comptait, en 1960, 55 000 emplois tertiaires dans la région, dont 45 000 à Lausanne (25 000 à 30 000 dans le seul centre). Selon toute probabilité, cette concentration ne diminuera guère et on doit s'attendre que la majorité des 10 000 emplois nouveaux de ce type soient créés au centre, ce qui exigera la rénovation de certains secteurs et posera avec une extrême acuité les problèmes de transport, de circulation et de parcage. L'importance des besoins fait prévoir la saturation du centre et justifie toutes les mesures visant à renforcer les centres secondaires.

Equipements scolaires de niveau supérieur

Les prévisions font envisager les effectifs suivants:

	1965	1975	1990
Université	3700	5000	12 000
Gymnase	940	1600	3 100
Ecole supérieure de commerce	740	920	1 600
Ecole normale	564	800	950

L'importance des accroissements prévisibles pose (la nécessité d'une Cité universitaire étant admise) le problème d'une décentralisation des autres établissements d'enseignement supérieur. On note en particulier qu'il faut envisager la création d'un troisième gymnase au terme de dix à quinze ans.

Grandes zones de délassement et zones d'intérêt touristique

Actuellement, seules les communes centrales (Lausanne et Morges) disposent de zones de délassement importantes. De toute évidence, ces zones ne pourront satisfaire seules aux besoins d'une agglomération en constante (et rapide) expansion. Il est donc nécessaire de prévoir, en tirant parti des éléments existants (forêts), la création future de nouvelles zones de détente, aussi bien au nord-ouest de l'agglomération que le long des rives du lac. De tels équipements jouent un rôle économique de

plus en plus évident: par l'attraction qu'ils exercent sur la main-d'œuvre et les cadres, ils déterminent souvent l'implantation d'entreprises nouvelles.

Autres équipements d'importance régionale

L'énumération précédente n'est pas exhaustive. Parmi les autres besoins à prendre en considération, il faut citer les moyens de transport et de liaison (aérodrome), ainsi que les indispensables réserves d'espaces, qui permettront la satisfaction de besoins imprévus (par exemple la nécessité d'accueillir à Lausanne des organisations internationales).

Tendances actuelles de l'expansion et nécessité d'une organisation générale

Le simple calcul par secteur ne suffit pas à donner une image complète des besoins futurs. La localisation des équipements est indispensable pour deux raisons:

– Certains besoins, et des plus coûteux, naissent de la disposition relative des différents équipements (par exemple transports, circulation, infrastructure).

– Une localisation incorrecte fait perdre beaucoup de leur intérêt à certains équipements (parcs urbains, zones de sports ou de délassement, écoles secondaires), en particulier si le temps et les moyens de transport sont défavorables.

L'évolution à court terme des zones construites peut être esquissée en se fondant sur les plans de quartiers adoptés ou à l'étude, sur les mises à l'enquête de bâtiments et sur les ventes de terrains. Selon ces éléments, la dispersion semble devoir se poursuivre au cours des prochaines années. Les moyens de contrôle de la croissance urbaine (plans des zones et propriétés publiques) ne paraissent pas suffisants, actuellement, pour modifier sensiblement ces évolutions.

Trois formes de développement possibles

A plus long terme, on peut envisager, théoriquement, trois hypothèses:

– Le développement libre: la zone suburbaine peu dense s'étend en «tache d'huile» autour de l'agglomération existante. Ce style d'expansion, caractérisé par le gaspillage (de surface, d'infrastructure, etc.) rend très difficile l'équipement rationnel des banlieues et entraîne une forte dépendance envers le centre principal. Les déplacements radiaux augmentent et le centre est menacé, à assez court terme, de congestion. Ce style d'expansion, caractéristique des villes américaines, y a provoqué souvent le «pourrissement» des centres et leur éclatement désordonné en une couronne de «shopping centers» périphérique.

– Le développement contenu par une ceinture de verdure: les limites extrêmes de la région urbaine étant fortement marquées, il est possible de planifier rationnellement l'équipement des zones à construire. Ce «parti» d'urbanisme évite ainsi le gaspillage. Les zones d'expansion atteignent rapidement une densité qui permet la création d'équipements de première nécessité, la desserte par transports urbains et le développement de centres secondaires importants. Cette hypothèse pose un certain nombre de problèmes, en particulier celui de l'organisation des localités situées à l'extérieur du périmètre d'agglomération. Du point de vue de la circulation, l'élément reste l'axe Bussigny–Lutry. Cet axe pourrait être complété par l'axe Cheseaux–Saint-Sulpice (RC 82) qui aurait l'avantage de mettre en relation directe l'aérodrome, les grandes zones de détente du nord-ouest et les zones industrielles de Cheseaux et Vernand, les zones industrielles de la banlieue ouest, la future Cité universitaire et les zones de détente des bords du lac. *La création d'un tel axe, qui manifesterait une volonté évidente de décharger le centre de Lausanne,* favoriserait le développement d'un pôle secondaire d'activités commerciales et tertiaires dans la banlieue ouest. Cette importante voie de rocade permettrait de substituer au schéma exclusivement radioconcentrique actuel un système de circulation «triangulaire» qui, s'appuyant sur Morges, Cheseaux et Lausanne (avec un carrefour principal dans la banlieue ouest), semble beaucoup mieux adapté à l'expansion de l'agglomération vers l'ouest. Sa création permettrait simultanément de restructurer le réseau de l'ouest lausannois. Sa construction, qui paraît naturelle dans l'hypothèse d'un développement ceinturé, ne s'impose par contre nullement si l'on admet que la croissance se fera en «tache d'huile».

– Le développement en doigts de gant: en canalisant le développement urbain le long de certains axes préférentiels, cette hypothèse offre, avec plus de souplesse que la précédente, des avantages analogues. Elle résout en particulier le problème de la transition entre la ville et la campagne. Elle implique par contre que les zones séparant les axes soient efficacement protégées, afin d'éviter l'apparition d'une «nébuleuse» des petites implantations qui entraînerait les mêmes difficultés que le développement libre.

Les trois hypothèses d'organisation générale esquissées ici, très schématiques, ne constituent pas les éléments d'un plan directeur. Il est évident que d'autres solutions peuvent être envisagées, et que celle qui serait retenue peut fort bien être intermédiaire et combiner, pour en exploiter mieux les avantages respectifs, les schémas suggérés ici.

Toutefois, les exemples exposés ci-dessus permettent de tirer, pour la région, un certain nombre de conclusions pratiques:

– Quelle que soit la solution retenue, elle impliquera des décisions de principe concernant non seulement les vingt-quatre communes, mais bien une quarantaine de communes. Il est clair, en effet, qu'elle aura des répercussions immédiates sur le style de développement des communes situées à l'extérieur du périmètre retenu, et particulièrement sur les fonctions des centres secondaires existants (Echallens, Moudon, Penthalaz–Cossonay, La Sarraz). Le choix d'un parti pour la région lausannoise et morgienne doit donc s'insérer dans le cadre des études visant à définir le plan directeur cantonal.

– Dans les trois hypothèses, certains problèmes se posent de manière analogue et doivent trouver des solutions identiques: il s'agit en particulier des zones industrielles, des zones suburbaines de détente, des rives du lac, de la protection des sites. *Ces points pourraient donc être abordés immédiatement* et il paraît souhaitable que des mesures soient prises pour empêcher toute initiative qui, en engageant le futur, rendrait plus difficile la réalisation des projets.

– D'autres problèmes dépendent évidemment des choix qui seront faits ultérieurement: c'est le cas en particulier du réseau routier et des problèmes de circulation et de transports. Sans doute, l'axe majeur de l'agglomération lausannoise (Bussigny–Lutry) restera prépondérant, et devra être aménagé, dans sa partie centrale tout au moins, pour que sa capacité corresponde aux besoins futurs. Par contre, *l'importance à donner aux autres voies d'importance régionale (il n'est pas question ici du réseau principal des routes nationales et des grandes voies de liaison interurbaine), ainsi que la structure du réseau futur des transports publics, ne peuvent être appréciées sans que des options précises aient réduit l'éventail des possibilités.* Comme on l'a relevé à propos des infrastructures techniques, il n'est pas possible d'établir un plan qui réserve toutes les possibilités.

Cette surbordination des structures internes à l'organisation générale de la région s'observe également dans d'autres domaines: *la répartition des écoles secondaires,* ainsi que leur taille, *la création éventuelle de centres secondaires et* (bien que les décisions appartiennent ici à l'économie privée) *celle des centres commerciaux importants exigent que les lignes directrices de l'agglomération future soient connues.*

Ces exemples, qui n'ont ici qu'une valeur explicative, font ressortir l'étroite solidarité des éléments qui constituent la région, ainsi que l'interdépendance entre les communes actuellement urbanisées et la couronne extérieure de communes rurales.

A titre de conclusion

Si les exemples précédents mettent en évidence l'étroite solidarité des communes de la région (et de quelques communes de la périphérie), cela ne signifie pas que tous les problèmes doivent nécessairement être traités au niveau régional. Les formes d'organisation, comme les études à entreprendre, doivent être étroitement subordonnées aux objectifs à atteindre. A cet égard, l'analyse de cas concrets montre qu'un dialogue et une interaction sont nécessaires entre les différents niveaux de décision. L'étude dégage en fait trois niveaux essentiels: le canton, la région, les communes ou groupes de communes.

Les études générales ainsi que les décisions concernant les grands équipements (routes principales, écoles supérieures, etc.) relèvent des instances cantonales; aux communes (ou groupes de communes) appartiennent les décisions concernant les plans des zones et les réalisations. Le niveau régional s'impose par contre pour la planification des éléments intéressant l'ensemble des communes de l'agglomération, ainsi que pour établir l'indispensable coordination entre les plans communaux et entre ceux-ci et l'Etat, car il est illusoire d'espérer que la simple addition de plans communaux puisse aboutir à un plan régional valable. Or, contrairement au canton ou aux communes, la région n'est définie ni politiquement ni administrativement. Dans ces conditions, le succès des efforts entrepris, et dont l'étude achevée témoigne, dépendra de l'efficacité avec laquelle une organisation commune pourra assurer une véritable coordination.

Et maintenant?

On ne saurait mieux dire. On attend donc avec un très vif intérêt la suite des événements et les réactions, espérons-le positives, des communes concernées par cette étude. Puisse un effort sérieux se manifester, tendant à coordonner les décisions, à harmoniser les mesures qui s'imposeront, de sorte que l'expansion de la région lausannoise se fasse conformément aux vœux du «GERL», qui correspondent, sans nul doute, à l'intérêt général.

Ajoutons qu'après cette étude substantielle, la même équipe va s'attaquer à une nouvelle étude d'ensemble: celle de la région du Haut-Lac et du Chablais. Ici encore, on en attend avec beaucoup d'impatience les résultats. Ainsi s'accomplit chez nous un excellent travail de préparation à l'aménagement du territoire.